



- conseil d'administration du 7 juillet 2015 -

RESOLUTION CA n°31-2015.
**REINTRODUCTION DU BOUQUETIN IBERIQUE
DANS LE PARC NATIONAL DES PYRENEES – ETAPE II
- DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION -**

Espèce emblématique des Pyrénées, le bouquetin des Pyrénées (*Capra pyrenaica ssp pyrenaica*) a disparu du versant français à la fin du XIXème siècle et du versant espagnol au début du XXIème siècle. Un plan d'action est mis en œuvre, depuis 2014, par l'établissement public en charge du Parc national des Pyrénées afin d'assurer la restauration du bouquetin à partir de souches ibériques.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale au niveau des Pyrénées. Il est une des orientations de la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité. C'est aussi un engagement du Parc national des Pyrénées dans la stratégie nationale pour la biodiversité. Il est fondé sur une collaboration étroite à l'échelle du Massif, des espaces naturels (*parcs naturels pyrénéens*) et des services de l'Etat français, andorrans et espagnols avec les régions espagnoles concernées.

L'étude de faisabilité de la réintroduction du bouquetin ibérique pose le principe d'un programme de réintroduction d'une durée de neuf ans.

A court terme, l'objectif du projet est de réaliser une implantation initiale durable d'un noyau de population (*apport de quarante individus sur deux ans*) capable de se développer et à terme de coloniser d'autres espaces dans la zone du Parc national des Pyrénées. A long terme, ce projet a pour ambition de favoriser le retour du bouquetin sur l'ensemble des Pyrénées en synergie avec les opérations réalisées par le parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises.

Le Parc national des Pyrénées a réintroduit, entre 2014 et 2015, quarante bouquetins ibériques au pont d'Espagne sur le territoire de la commune de Cauterets.

Le bilan partiel de cette phase est positif car :

- tous les animaux sont vivants, à l'exception d'un individu, et en bonne santé malgré un hiver 2014 - 2015 très enneigé,
- une naissance a eu lieu au mois de mai 2015 ce qui indique que les individus récemment réintroduits se sont bien adaptés à leur nouvel environnement,
- cette opération a fait l'objet de très nombreuses retombées dans la presse quotidienne régionale, nationale et internationale,

././.

- l'action bénéficie d'une perception très positive de la population, des scolaires et des acteurs locaux,
- la collaboration se développe avec les autorités aragonaises sur le volet suivi des animaux lâchés.

En vue de renforcer les chances de réussite de l'opération, le Parc national des Pyrénées prévoit de réaliser un lâcher supplémentaire de onze individus à Cauterets, à l'automne 2015, permettant ainsi le renforcement des effectifs du noyau fondateur. Les actions de suivi scientifique, de concertation, de communication et d'éducation à l'environnement seront également poursuivies.

Le suivi de ces populations permettra de favoriser la réussite du projet et la surveillance rapprochée des animaux. Des moyens humains et matériels adaptés sont prévus et seront mis en œuvre par le parc national en collaboration avec l'office national de la chasse et de la faune sauvage et les autorités aragonaises. Le marquage individuel des animaux réintroduits constitue la base des actions de suivi. Il doit permettre d'évaluer le degré de réussite de l'opération et de contrôler l'évolution du développement démographique du noyau réintroduit ainsi que la colonisation spatiale. Tous les animaux auront un marquage visuel (*colliers et boucles auriculaires de couleur*) et certains des individus seront équipés de balise GPS et de VHF.

Le suivi scientifique et l'analyse des résultats seront réalisés en collaboration avec le laboratoire comportement et écologie de la faune sauvage de l'institut national de recherche agronomique de Toulouse.

L'information la plus large possible accompagne l'ensemble du projet de réintroduction. L'acceptation du bouquetin ibérique par les populations locales compte parmi les critères primordiaux de réussite d'une restauration durable de cette espèce.

Le coût total de la phase II du projet de réintroduction du bouquetin ibérique est de 72 567,18 € toutes taxes comprises dont :

- 26 620,00 € de prestation de service (*capture, traitement sanitaire, transport*),
- 31 380,00 € d'investissement (*achat bouquetin et colliers VHF et GPS*),
- 14 567,18 € de valorisation de l'engagement des agents du Parc National des Pyrénées dans le projet.

Les financements envisagés sont :

- 18 000,00 € du ministère en charge de l'écologie – Etat,
- 40 000,00 € du fond national d'aménagement et de développement du territoire - commissariat de massif des Pyrénées,
- 14 567,18 € de valorisation du temps agent par l'établissement public en charge du Parc national des Pyrénées.

Les demandes sont engagées afin de mettre en œuvre ce plan de financement.

././.

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

- autorise Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées à engager toute action afin de financer le programme de réintroduction du bouquetin ibérique – étape II - dans le cœur du Parc National des Pyrénées, tel que décrit-en supra.
- autorise Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées à déposer et solliciter des subventions auprès des organismes publics et collectivités,
- autorise Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées à démarcher et à conclure des partenariats conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat aux associations et fondations,
- demande à Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées de rendre compte, régulièrement devant le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées, de son action dans ce domaine et du déroulement du plan de réintroduction du bouquetin ibérique dans le cœur du Parc National des Pyrénées.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc National des Pyrénées conformément aux dispositions du décret numéro 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (NOR : DEVN0826323D).

Fait à Tarbes, le 7 juillet 2015.

Le Président,

André BERDOU

Le Directeur,

Gilles PERRON

